

# A MARSEILLE COMME PARTOUT EN FRANCE, AUCUN MINEUR NE DOIT ÊTRE LAISSÉ A LA RUE

Plusieurs associations, collectifs, syndicats, militants solidaires et bénévoles marseillais-es se joignent à l'appel national signé par une soixantaine d'organisations qui revendique la prise en charge des mineurs en voie de recours et l'application de la présomption de minorité pour tous les Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Face à l'inertie et au manque de volonté politique du Département des Bouches-du-Rhône et depuis de nombreuses années, les associations, collectifs et militants solidaires alertent sur la situation des MNA à Marseille. Entre 2018 et 2020 le squat Saint Just avait permis de mettre à l'abri plusieurs centaines de jeunes le temps qu'ils accèdent à leurs droits, c'est-à-dire une prise en charge par le département, autorité compétente en matière de protection de l'enfance.

Aujourd'hui, en l'absence de réponse des pouvoirs publics, l'accueil de ces jeunes repose encore et toujours sur des solidaires bénévoles, seuls à leur proposer un endroit pour dormir et manger. En plus, depuis décembre 2022, MSF a repris l'accueil d'une vingtaine de jeunes dits en recours, et depuis janvier 2022, deux bâtiments au 113 et 115 sur La Canebière sont occupés par une cinquantaine de jeunes dans la même situation. Ces « solutions » temporaires sont saturées pendant que les institutions restent passives.

Une présomption de minorité bafouée.

Les jeunes sont expulsés de leur hôtel quasi quotidiennement par les services de protection de l'enfance du département et leur association exécutive l'ADDAP 13. **Alors que l'ADDAP 13 nous dit que les jeunes sont pris en charge dans le cadre de l'hébergement d'urgence « 115 », en réalité, ils sont mis dehors sans aucune solution.**

Après avoir été dénoncé par différents rapports qui ont relevé les carences du département des BDR en matière de prise en charge des MNA et les nombreuses condamnations prononcées par le tribunal administratif, nous constatons une réduction des délais de mise à l'abri dans le cadre de l'APU (accueil provisoire d'urgence) pour les jeunes dits « primo arrivants ». Sauf que cette bonne nouvelle n'en est pas vraiment une puisque, avec cette nouvelle pratique, les jeunes sont mis plus rapidement à la rue (parfois au bout de quelques jours) après avoir fait l'objet d'une évaluation express, à charge, et une prise d'empreintes à la Préfecture. En moyenne, ce sont 7 jeunes sur 10 qui font l'objet d'une évaluation de minorité défavorable.

Les jeunes dits « en recours » c'est-à-dire en attente de passer devant le juge des enfants qui seul a la compétence de reconnaître la minorité d'un jeune, sont jetés à la rue sans solution et pendant plusieurs mois. A l'issue de ce parcours du combattant au cours duquel tout est mis en œuvre pour décourager le jeune de rester sur le territoire, c'est plus d'un jeune sur deux qui sera finalement reconnu mineur.

Pour ceux qui ont « la chance » de rester un peu plus longtemps dans les hôtels de l'ADDAP 13, nous constatons qu'ils sont livrés à eux-mêmes avec un accompagnement éducatif et médical au rabais, alors que la majorité d'entre eux ont besoin de soins urgents suite à leur parcours chaotique et traumatisant pour venir en Europe. Nous rencontrons des jeunes qui se rendent seuls au CLAT (centre de dépistage de la tuberculose) d'autres sont mis dehors avec une tuberculose détectée. L'ADDAP 13 leur refuse et l'inscription aux tests CASNAV et à l'école quand ils ont une affectation, mettant en avant « qu'ils ne sont pas reconnus mineurs ». Ironie du sort : ils se rendent seuls à la Préfecture pour donner leurs empreintes !

Sans la présence et la détermination des militants-es bénévoles, ce sont des dizaines de jeunes en situation de vulnérabilité qui seraient aujourd'hui abandonnés et laissés sans perspective. Nous, associations, collectifs, ONG, militants-es solidaires, bénévoles, nous dénonçons le traitement inhumain, indigne qui leur est réservé.

A Lyon et dans d'autres villes, les pouvoirs publics ont ouvert des places pour accueillir les jeunes « en recours ». Et à Marseille c'est pour quand ?

**POUR UNE RECONNAISSANCE DE LA PRÉSUMPTION DE MINORITÉ pour les MNA  
POUR UN ACCUEIL DIGNE et INCONDITIONNEL de TOUS LES ENFANTS, TOUS LES  
JEUNES DE MARSEILLE**

*A l'appel de : Collectif MIE 13, Asso soutien 59 St Just, Collectif 113, RESF 13, La Cimade, La LDH, RAMINA, SUD EDUC 13, SAF13...*

**Marseille le 10 juin 2022**